

Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE

LA TRADUCTION DES *SATIRES* DE JUVÉNAL  
PAR MICHEL D'AMBOISE : L'EXEMPLE DE LA SATIRE 8

Quand il décide, en 1540, de fournir une traduction française de Juvénal, Michel d'Amboise s'inscrit dans une dynamique contemporaine. Paul Chavy, dans une étude sur « Les traductions humanistes au début de la Renaissance française », note qu'à partir de 1526 « la courbe des traductions monte en flèche », et ajoute qu'en quinze ans, on traduit plus de textes classiques que pendant le demi-siècle précédent<sup>1</sup>. Pour autant, le choix des satires de Juvénal de la part d'un traducteur n'est pas sans étonner. En effet, dans le renouveau des genres antiques qui caractérise le XVI<sup>e</sup> siècle, la satire a une « assomption<sup>2</sup> » plus difficile que les autres genres, en France du moins (ce n'est pas le cas en Italie). Les réticences françaises peuvent s'expliquer par diverses raisons : difficultés à cerner précisément ce genre littéraire, doté d'un arsenal critique assez mince et d'une étymologie incertaine (*satyros* / *satura*) ; problème moral posé par le blâme, « parent pauvre » du genre épideictique dans l'Antiquité<sup>3</sup> et critiqué à la Renaissance, tant par les catholiques que par les protestants, car considéré comme une parole proche de la médisance<sup>4</sup> ; difficulté à choisir un modèle, car la synthèse était difficile ou impossible à opérer entre Horace et son « rire débonnaire<sup>5</sup> » et Juvénal, « arc-bouté sur son indignation [...], effaré par le débordement des vices<sup>6</sup> ». L'auteur choisi par d'Amboise a en outre, à la Renaissance, un statut ambigu : il avait été très lu et glosé pendant tout le Moyen Âge et était, à la Renaissance encore, beaucoup édité<sup>7</sup>, dans des éditions souvent accompagnées de commentaires compte tenu de sa difficulté<sup>8</sup>. Pour autant, malgré cet incontestable succès, Juvénal suscitait la controverse et était aussi régulièrement critiqué qu'édité. On connaît le mot d'Érasme qui, dans une lettre à Thomas More, précise bien que, dans l'*Éloge de la folie*, il n'est pas allé

<sup>1</sup> « Les traductions humanistes au début de la Renaissance française : traductions médiévales, traductions modernes », *Canadian Review of Comparative Literature – Revue Canadienne de Littérature comparée*, 8, 2, 1981, p. 284-306 (p. 287).

<sup>2</sup> M. Magnien, « Approches humanistes de la satire régulière : hésitations et réticences », *Littératures classiques*, 24 : *La Satire en vers au XVII<sup>e</sup> siècle*, 1995, p. 11-28 (p. 11 pour le terme « assomption »).

<sup>3</sup> P. Debailly, « Le miel et le fiel : *laus* et *uituperatio* dans la satire classique en vers », *Recherches et Travaux*, 50 : *Morales du XVI<sup>e</sup> siècle. Hommages à D. Barril*, 1996, p. 102 : « le blâme, parent pauvre du genre épideictique ».

<sup>4</sup> J. Vignes et P. Debailly, « Le Poète et la cité dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle », *Poétiques de la Renaissance. Le modèle italien, le modèle franco-bourguignon et leur héritage en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, dir. P. Galand-Hallyn et F. Hallyn, Genève, Droz, 2001, p. 389.

<sup>5</sup> O. Trtnik-Rossetini, *Les Influences anciennes et italiennes sur la satire en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Institut français de Florence, 1958, p. 11.

<sup>6</sup> D. Ménager, *La Renaissance et le Rire*, Paris, PUF, 1995, p. 177.

<sup>7</sup> La *princeps* date sans doute de 1470 (Rome ?, Uldaricus Gallus ?) et fut suivie par de nombreuses autres. Olga Trtnik-Rossetini, dans les tableaux de la fin de son ouvrage, en recense vingt-six avant 1540. On connaît notamment une édition parisienne chez Simon de Colines en 1535, dont Michel d'Amboise, on le verra, s'est sans doute servi. P. Debailly, « Juvénal en France au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles » (*La Satire en vers au XVII<sup>e</sup> siècle*, p. 29-47), précise que cette édition, comme les précédentes, est de mauvaise qualité et qu'il faut attendre la découverte du « manuscrit de Montpellier » pour que Pierre Pithou propose, en 1585 seulement, une édition de bonne facture. De fait, les *lectiones* de plusieurs passages de l'édition de S. de Colines sont différentes de celles qui sont proposées dans les éditions modernes.

<sup>8</sup> En France, le *Juvenalis familiare commentum* de Bade, paru à Lyon en 1498, eut un grand succès et fut souvent réédité. Par ailleurs, des humanistes comme Landino, Politien ou Fonzio firent de ses *Satires* la matière de leur cours (P. Debailly, « Juvénal en France », p. 32).

« jusqu'à remuer la sentine des vices comme le fait Juvénal<sup>9</sup> » ; plus généralement, on reprochait à Juvénal son *acerbitas*, son *asperitas*, son *indignatio* indigne d'un sage et, comme devait l'écrire Antonio Viperano en 1579 encore, on jugeait que « seul le rire horatien, élégant et léger, [pouvait] rendre la satire acceptable et lui épargner le soupçon de médisance<sup>10</sup> ».

C'est pourtant cet auteur que d'Amboise, en 1540, décide de traduire ; il est en France le premier à le faire<sup>11</sup>, et il le fait sans aucune des justifications morales dont s'entourent habituellement – précisément depuis Juvénal et Perse<sup>12</sup> – les auteurs de *Satires*, qui affirment en particulier que les mœurs dépravées de leurs contemporains leur interdisent toute autre forme d'écriture<sup>13</sup>. Rien de cela chez d'Amboise. La seule justification qu'il donne à son choix de traduire les *Satires* de Juvénal se trouve dans l'épître dédicatoire à « François de Sercus, évêque du Puy et conte de Vellay<sup>14</sup> » qui ouvre le recueil de 1544<sup>15</sup>. Le poète y affirme qu'il s'agit d'une offrande au prélat, qui a apprécié la traduction de la satire 8 :

Noble prelat la traduction d'elle  
Quant je t'en filz present te sembla belle  
Et pour autant que tu y prins plaisir  
Et que mon cueur et unicque desir  
Est de te faire aulcunefois present  
Qui te soit beau, gracieulx, et plaisant  
J'en ay traduit encores trois ces jours  
Qu'il te plaira de lire en tes sejours  
Quant pour ce faire auras le temps propice (v. 61-69).

<sup>9</sup> « *Neque enim ad Iuuenalis exemplum occultam illam scelerum sentinam usque mouimus* » (*Opera omnia Erasmi Roterodami*, IV, 3, éd. C. H. Miller, Amsterdam, Oxford, North-Holland, 1979, p. 68).

<sup>10</sup> P. Debailly, « Le rire satirique », *B.H.R.*, LVI, 3, 1994, p. 704 et A. Viperano, *De Poetica* (1579), Naples, J. Carlino, 1609, livre 3, chapitre 5, p. 341 : « *Hic est satyrae finis [...] a uitii reprehensionum stimulis absterre : quos ut aequiore animo excipias, jocos et risu illinit* ».

<sup>11</sup> P. Debailly, dans « Juvénal en France au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles » (p. 32), mentionne une traduction française de 1493 et renvoie à Olga Trtnik-Rossetini, *Les Influences anciennes et italiennes sur la satire en France*, p. 391. Cette référence est une erreur : dans la liste des traductions de Juvénal en France qu'elle donne, Olga Trtnik-Rossetini recense bien celle de Michel d'Amboise, en 1540, comme la première ; la date de 1493 avancée par Debailly est celle d'une édition non commentée parue à Paris, chez G. Wolff. Les successeurs de Michel d'Amboise, comme lui, ne donneront que des traductions partielles : il faut attendre 1607 pour que Du Chesne offre la première traduction française intégrale de Juvénal (Paris, Le Bouc).

<sup>12</sup> Cf. par exemple Juvénal, I, 1, 30 : « *Difficile est saturam non scribere.* »

<sup>13</sup> Jean Céard note que « tous les poètes satiriques se sont fait le devoir de justifier leur entreprise dans des satires-programmes liées par une évidente parenté de conception » (« Des droits et des devoirs du poète satirique à l'âge d'argent de la latinité », *Illinois Classical Studies*, XV, 1-2, 1989, p. 265-284 [p. 265]). Voir, par exemple, Nicolas Bourbon, *Nugae* (Paris, Vascosan et Bâle, Cratander, 1533), ép. 531, 3-4 : *Liberius dicar corruptos carpere mores : / Hoc utinam fieri iam nihil esset opus !* (éd. moderne S. Laigneau-Fontaine, Genève, Droz, 2008).

<sup>14</sup> Plus connu sous le nom de François de Sarcus, ce prélat est le fils de Jean de Sarcus (conseiller et maître d'hôtel de François I<sup>er</sup> et premier maître d'hôtel de la reine Éléonore) et de Marguerite de Chabannes. Il devint abbé de Blagny et succéda en 1536 à son oncle au siège du Puy. Il fut aussi aumônier du roi Henri II (voir *Gallia Christiana*, Paris, ex typographia regia, 1720, tome 2, p. 736 et M. Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, Paris, chez l'auteur, 1846, tome 10, p. 34).

<sup>15</sup> L'épître dédicatoire à Catherine d'Amboise qui ouvre la traduction de la 10<sup>e</sup> satire, publiée en 1540, n'aborde pas ce sujet : elle ne comprend qu'une virulente critique de l'avarice et un éloge de la libéralité de la dédicataire.

C'est donc en raison de l'appréciation de Sarcus que d'Amboise s'est lancé dans la traduction des autres satires<sup>16</sup> : cette façon de se reposer sur un garant chargé de juger de la valeur d'une œuvre est un *topos* préfaciel, qui trouve sa source dans les épigrammes de Martial et les silves de Stace<sup>17</sup>, et dont Perrine Galand a montré qu'il fut fréquemment réactivé à la Renaissance<sup>18</sup>. L'épître dédicatoire se poursuit en maniant un autre *topos* fréquent : celui de l'œuvre-prélude. Comme Clément Marot, affirmant dans le rondeau LX de l'*Adolescence clémentine* : « En attendant que grand Œuvre face, / Pour presenter devant la clere face / De Diana, Seigneur tant estimé, / Prens cest escript mal poli, et limé<sup>19</sup> », d'Amboise déclare à Sercus :

Tu prendras doncq ceste traduction  
Dont je te faitz entiere oblation.  
En attendant que don meilleur te fasse  
Ce que de brief feray, avecq la grace  
Du seigneur Dieu qui t'a fait noble naistre  
Et vertueux en ce monde congnoistre (v. 77-82).

Cette promesse ne s'est *a priori* pas concrétisée ; Sercus resta le dédicataire de la seule satire 8, que d'Amboise ait ensuite eu d'autres préoccupations ou que le mécène n'ait pas souhaité être davantage honoré.

Outre la justification du projet de Michel d'Amboise, la pièce liminaire comprend un éloge (attendu) des qualités de mécène, et annonce la thématique de la satire : qu'est-ce que la véritable noblesse ? Un premier élément de réponse est apporté avec une référence au « philosophe en qui l'honneur repose / des bons espritz » (v. 4-5), lequel :

En ses escriptz quatre especes en mect  
C'est assavoir, noblesse de scavoir,  
Vertu, lignee, et noblesse d'avoir. (v. 6-8).

Il est à vrai dire assez difficile de savoir quel philosophe d'Amboise a en tête, dans la mesure où, dans l'Antiquité, furent dégagés divers « lieux » de l'éloge, dont la liste et l'ordre varient d'un auteur à l'autre. Laurent Pernot relève par exemple, dans le *Premier Alcibiade* de Platon (bien connu à la Renaissance, en particulier à travers le commentaire de Proclus) : origine, naissance, éducation, enfance, richesse et vertus, série qui peut correspondre grosso modo à ce que cite d'Amboise<sup>20</sup>.

<sup>16</sup> Il semble y avoir là un problème de cohérence, puisque la satire publiée avant les trois autres, en 1540, est la satire 10, dédiée à Catherine d'Amboise, et non la 8... Il faut sans doute supposer que Sarcus aurait vu, avant 1540 encore, un premier essai de traduction de la satire 8.

<sup>17</sup> Martial, XII, *praefatio* (à Priscus) : « *Tu enim ista [...] diligenter aestimare et excutere non graueris ; et, quod tibi difficillimum est, de nugis nostris indices nitore seposito* » ; Stace, *Silves*, II, *praefatio* (à Atedius Melior) : « *Haec qualiacumque sunt, Melior carissime, si tibi non displicuerint, a te publicum accipiant ; si minus, ad me reuertantur.* »

<sup>18</sup> P. Galand-Hallyn, « Recueillir les brouillars ? éthique de la silve et poétique du manuscrit retrouvé », *Le Poète et son œuvre : de la composition à la publication*, actes du colloque de Valenciennes, réunis par J.-E. Girot, Genève, Droz, 2004, p. 9-31. En outre, comme le dit Valérie Worth-Stylianou, « *Many [...] translators can be seen trying their hand at a portion of a text, then dedicating it to a patron to test the waters before committing themselves further* » (« Translation from Latin into French in the Renaissance », *The Classical Heritage in France*, éd. G. Sandy, Leiden, Brill, 2002, p. 137-163 [p. 142]), et c'est bien ce qu'a semblé faire d'Amboise.

<sup>19</sup> *Adolescence Clémentine*, rondeau LX, v. 1-4 (éd. G. Defaux, *Clément Marot. Œuvres poétiques complètes*, Paris, Classiques Garnier, 1990, tome 1, p. 172).

<sup>20</sup> L. Pernot, *La Rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*, Paris, IEA, 1993, tome 1, p. 135.

Celui-ci indique ensuite l'opinion développée par Juvénal dans sa 8<sup>e</sup> satire : la supériorité de la vertu sur la naissance. Il ajoute, pour sa part, une idée toute personnelle, peut-être pour satisfaire son dédicataire, de noble ascendance :

[...] l'excellence unique de lignée  
Si de vertu ne va accompagnée,  
Noble ne rend l'homme parfaitement.  
Ainsi vertu née villainement  
Seulle ne peult noblesse au corps donner  
Sans que le sang la veine accompagner (v. 37-42).

Il développe cette idée pendant une dizaine de vers, reconnaît que telle n'est pas l'exacte position de Juvénal (« Or toutteffois la presente Satyre / Que j'ay voulu de Juvenal traduyre / Dict autrement », v. 55-57) et passe ensuite à l'envoi à Sercus, dont j'ai déjà parlé, avant de clore l'épître par sa propre devise<sup>21</sup>.

Le recueil se poursuit avec un dizain liminaire adressé par Jean Bouchet à Michel d'Amboise, repris de la traduction de la 10<sup>e</sup> satire, publiée en 1540. L'auteur supplie d'Amboise de publier ses traductions, au motif que, si Juvénal « qui en feut inventif » (v. 7) les voyait, il en serait admiratif et n'y pourrait rien reprendre. C'est évidemment le compliment suprême, pour les humanistes, que d'être comparés aux poètes antiques, et le fait de rendre hommage à leurs confrères par de telles références est une topique des pièces d'éloge<sup>22</sup>. Suit un autre dizain, d'Amboise, au « prothonotaire de Joyeuse » (sans doute, selon Claire Sicard, Jacques de Joyeuse, doyen de Notre-Dame du Puy et abbé de Saint Antoine<sup>23</sup>). Ce dizain, en lien avec la thématique générale de la satire 8, évoque la façon dont doit agir l'homme « qui veult de noble avoir l'honneur » (v. 1) : il doit montrer des qualités de courage (« hardi comme Alexandre », « vaillant et preux »), de modestie (« humble »), de courtoisie (« courtoys »), de gentillesse (« amyable », « servir [...] son proche »), de justice (« droict à chascun faire ») et de piété (« servir à dieu »).

Enfin, après un bref résumé en prose de la 8<sup>e</sup> satire, commence la traduction proprement dite, dans laquelle d'Amboise emploie des décasyllabes à rimes plates pour rendre les hexamètres de Juvénal ; l'usage de ce mètre héroïque est analysé par Pascal Debailly comme une volonté de « conférer au genre une véritable dignité poétique<sup>24</sup> ». La 8<sup>e</sup> satire, conformément au genre de la *satira*, était touffue et d'une construction assez difficile à cerner. Globalement, les choses étaient organisées comme l'indique le « plan »

<sup>21</sup> « Dieu et non plus ». L'abbé Goujet en tire argument pour affirmer que, conformément à ce qui ressort de ses épîtres dédicatoires et contrairement à bien d'autres poètes, d'Amboise avait « du respect pour la religion et de l'estime pour la vertu » ! (*Bibliothèque française*, Paris, 1752, t. VI, p. 150, rubrique « Traductions de Juvénal »).

<sup>22</sup> Cf. par exemple Nicolas Bourbon sur Macrin comparé à Horace, *Nugae* (1533), ép. 196, 5-6 : « *Mellitas cithara Macrinus odas / Flacci personat instar* » (éd. mod. citée).

<sup>23</sup> <https://larimerie.org/textes/amboise-michel-d-quatre-satyres-de-juvenal/homme-qui-veult-de-noble-avoir-lhonneur>. Joyeuse était décédé en 1542, mais d'Amboise maintient la pièce en 1544, ce qui est une pratique courante. Le protonotaire est le titulaire d'une dignité honorifique (obtenue par un rescrit pontifical) donnant droit au titre de « Monseigneur » (voir l'article « pronotaire » sur le site du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales : <http://www.cnrtl.fr/definition/protonotaire>, page consultée le 01/04/2019).

<sup>24</sup> *La Muse indignée. La Satire en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Garnier, 2012, tome 1, p. 358. Sébillet, en 1548, conseillera au contraire, pour les satires, l'usage de l'octosyllabe (T. Sébillet, *Art poétique français*, Paris, A. L'Angelier, 1548, éd. mod. F. Goyet, *Traité de poésie et de rhétorique de la Renaissance*, Paris, Le Livre de Poche, 1990).

donné en annexe, que j'emprunte avec quelques modifications à Edward Courtney<sup>25</sup>. Le sujet de cette pièce n'a rien d'original et fait partie des lieux communs rebattus des philosophes et des moralistes antiques<sup>26</sup>. Juvénal l'illustre par un certain nombre d'*exempla* que d'Amboise doit juger bien connus, puisqu'il les reprend souvent, sans juger utile de préciser de qui il est question ou ce qu'ont fait les personnages cités : c'est par exemple le cas pour les Aemiliens, Curius, Corvinus et Galba aux vers 6 et suivants<sup>27</sup>, pour Paul, Cosse et Dursus au vers 50<sup>28</sup> ou encore pour Dolabella, Antoine et Verrès aux vers 274 et 275<sup>29</sup> (nous autres modernes sommes moins férus d'histoire antique, et il nous faut des notes, par exemple pour comprendre que cet « Antoine » n'est pas Marc-Antoine, le rival d'Octave-Auguste<sup>30</sup> !). Rares sont les personnages à propos desquels d'Amboise glose Juvénal : c'est le cas de Cécrops (v. 117), défini comme le fondateur d'Athènes, ou de Picus (v. 346) qui se voit qualifié de « Roy » ; et quand le poète latin évoque les fils de Brutus qui ont comploté pour rétablir la Royauté en parlant des « *iuvenes ipsius consulis* » (v. 262), d'Amboise précise tout de même « les enfans estourdis / de ce consul qui fut nommé Brutus » (v. 670-671).

Sa traduction respecte parfaitement les deux premiers conseils donnés par Dolet dans sa *Manière de bien traduire d'une langue en aultre* (Lyon, Dolet, 1540) : comprendre le sens et l'esprit du texte, et connaître à fond les deux langues<sup>31</sup>. D'Amboise est un très bon latiniste et sa traduction française est souvent précise. Si l'on excepte celles qui correspondent à un texte qui, à la Renaissance, était fautif<sup>32</sup>, les erreurs de traduction ou les mécompréhensions du texte de Juvénal ne s'élèvent pas à plus d'une dizaine. Parmi elles, on peut citer les vers 505 et suivants, qui brocardent les Romains ayant décidé de se faire acteurs de mimes. Juvénal s'insurgeait contre ceux qui choisissent volontairement cette voie et ajoutait :

[...] *Mortem sic quisquam exhorruit, ut sit  
zelotypus Thymeles, stupidi collega Corinthi ?*

Est-ce que la peur de la mort a déjà poussé quelqu'un

<sup>25</sup> E. Courtney, *A Commentary of the Satires of Juvenal*, Berkeley, California Classical Studies, 2013 (Londres, The Athlone Press, 1980).

<sup>26</sup> On trouve des réflexions de ce genre chez Sénèque, *Lettres à Lucilius*, 44 ; Pline le Jeune, V, 17 ; Salluste, *Guerre de Jugurtha*, 20, 57, 139 (dont Juvénal s'inspire de près), mais aussi Stobée, *Florilège*, IV, 29 et Philon d'Alexandrie, *De uirtutibus*, 187 *sqq.*

<sup>27</sup> Les Aemiliens désignent Quintus Fabius Maximus Aemilianus (fils du vainqueur de Persée à Pydna en 160, qui fut consul en 145) et, surtout, Scipion Aemilien, son frère, vainqueur de Carthage en 146. Curius est Marcus Curius Denatus, censeur en -272, qui combattit contre les Samnites et Pyrrhus, et apparaît souvent comme l'incarnation de la vieille *uirtus* romaine. Corvinus est M. Valerius Corvinus, qui gagna ce surnom quand, dans un combat contre les Gaulois où il était tribun militaire (-349), les Romains furent assistés d'un corbeau. Galba peut désigner Servius Sulpicius Galba, célèbre orateur sous la République, ou l'empereur Galba (premier successeur de Néron, lors de l'année des quatre empereurs, 68-69).

<sup>28</sup> L. Aemilius Paulus, vainqueur de la 3<sup>e</sup> guerre de Macédoine (172-168) ; Cossus Cornelius Lentulus, le conquérant de la Gétulie (province d'Afrique du Nord) en 6 après J.-C. et Drusus, frère de Tibère et père de Germanicus, grand soldat aux nombreuses victoires, en Germanie notamment (13-10 avant J.-C.).

<sup>29</sup> Gouverneurs malhonnêtes, cités dans un ordre non chronologique : Dolabella, le gendre de Cicéron, qui pilla la Grèce, la Macédoine, la Thrace et la Syrie en 43 ; Caius Antonius Hybrida, qui pilla la Grèce en 84, puis la Macédoine en 62 ; et le bien célèbre Verrès, dont les exactions durant sa propréture en Sicile, de 73 à 71, donnèrent à Cicéron l'occasion de son plaidoyer des *Verrines*.

<sup>30</sup> Il s'agit au contraire de Caius Antonius Hybrida, qui pilla la Grèce en 84, puis la Macédoine en 62.

<sup>31</sup> Sur ces conseils, voir par exemple l'article « Traduction » du *Dictionnaire des lettres françaises, XVI<sup>e</sup> siècle*, sous la dir. de G. Grente, éd. revue et mise à jour sous la dir. de M. Simonin, Fayard / La Pochothèque, 2001.

<sup>32</sup> C'est le cas du v. 166, où d'Amboise parle de façon étonnante des chevaux nés de fiers parents, mais dégénérés, que l'on envoie « tourner la pierre et meulle de Népos » : on lisait autrefois « *molam uersare Nepotis* » ; on préfère aujourd'hui « *dignique molam uersare nepotes* », « rejets dignes de faire tourner la meule ».

à devenir le jaloux Thymélè, confrère du stupide Corinthus ? (VIII, 196-197).

Le « jaloux » et le « sot » sont deux rôles types des mimes romains, et les commentateurs suggèrent que Thymélè et Corinthus devaient être des acteurs célèbres pour ces rôles. Prenant *Thymeles* pour un génitif et *Corinthi* pour un locatif, d'Amboise traduit :

Contrefaisant le mary tresjaleux  
De Thimeles, dont estoit amoureux  
Uns Receveur de Corinthe estonnée (v. 507-509).

De même, au moment où il est question de Servius Tullius, bon roi quoique d'origine servile, Juvénal précise qu'il a été « *regum ultimus ille bonorum* » (v. 260) ; omettant l'adjectif « *bonorum* » et oubliant que Servius Tullius a eu pour successeur Tarquin le Superbe, d'Amboise traduit :

[...] dernier couronné  
De tous les Roys qui furent veus à Rome (v. 666-667).

Comme on le voit, certaines erreurs de traduction engendrent, de façon étonnante compte tenu de la bonne connaissance que d'Amboise a de l'Antiquité, des contre-vérités de civilisation. C'est encore le cas aux vers 555 et suivants, sur les crimes de Néron, qui est comparé à Oreste, matricide comme lui :

Après ce mal et malheureux esclandre,  
Il n'a point fait sa seur Electra pendre,  
Ainsi qu'a fait le Roy Neron s'amie.  
Pareillement nonobstant sa folle,  
N'a point tué Orestes son espouse,  
Ainsi qu'a fait Neron, cruelle chose,  
O Claudius, Anthonia, ta fille.  
Plus Orestes n'a point esté si vile  
D'avoir aucun des sciens emprisonné,  
Comme Neron son frere premier né (v. 555-564).

Néron n'a pas fait pendre « s'amyé » (sans doute une référence à Poppée, tuée d'un coup de pied dans le ventre, alors qu'elle était enceinte), l'épouse qu'il fit assassiner est Octavie, et non Anthonia (qui est une autre fille de Claude), et Britannicus, le frère de Néron (par l'adoption de ce dernier par Claude), fut empoisonné et non emprisonné. Pour ce dernier point néanmoins, la chose est si connue que l'on peut se demander si le terme « emprisonné » n'est pas une erreur de l'imprimeur plutôt que d'Amboise.

Plus intéressantes sont sans doute deux autres erreurs : pour illustrer la débauche, Juvénal brosse à grands traits le portrait d'un adultère parcourant, de nuit, les demeures d'autrui, la tête couverte d'un « capuchon de Saintonge » (v. 145 : « *Santonico cucullo* ») : les commentateurs modernes y voient une simple allusion à la piètre qualité des tissus fabriqués en Gaule<sup>33</sup> ; d'Amboise, lui, croit y déceler une allusion à la luxure des habitants de cette région de France :

Tu vas masqué pour femmes decevoir  
Ainsi que faire on a peu jadis veoir

<sup>33</sup> E. Courtney, *A Commentary of the Satires of Juvenal*, ad loc.

Les Xainthongois, ung peuple d'Aquitaine (v. 377-379).

Je n'ai pas pu déterminer d'où venait cette croyance en l'appétence particulière des Saintongois pour l'infidélité.

D'autre part, quand Juvénal évoquait, avec le nommé Gracchus, les Romains qui se faisaient sans vergogne gladiateurs, il affirmait que devoir se battre contre un tel adversaire provoquait, chez les vrais gladiateurs, une honte terrible :

*Ergo ignominiam grauiorem pertulit omni  
uulnere cum Graccho iussus pugnare secutor.*

Le *secutor*<sup>34</sup>, forcé de combattre contre Gracchus, en conçoit une honte plus difficile à supporter que n'importe quelle blessure (VIII, 209-210).

D'Amboise comprend que la blessure en question est celle de Gracchus et traduit :

Mais celuy là qui par commandement  
A combattu contre lui seurement,  
A enduré plus de honte vilaine,  
Que n'a Gracchus de sa playe soudaine (v. 535-538).

L'erreur est intéressante, car je me demande s'il n'y a pas là, sous la plume du poète français, un souvenir de saint Augustin : celui-ci, dans les *Confessions*, raconte comment un de ses amis, entraîné malgré lui à un spectacle de gladiateurs, s'y était laissé fasciner, et affirme que, par cette fascination sinistre, « il fut frappé en son âme d'une blessure plus terrible que celle que reçut en son corps [le gladiateur] » (« *percussus est grauiore uulnere in anima quam ille in corpore*<sup>35</sup> »). Il est possible que, connaissant cette anecdote très célèbre des *Confessions*, d'Amboise ait lu un peu vite le texte de Juvénal et y ait « plaqué » le souvenir qu'il avait d'Augustin.

Mais de telles erreurs, je l'ai dit, sont très rares et la traduction de Michel d'Amboise, le plus souvent, est exacte. Ce qui frappe évidemment le plus nettement est l'amplification qu'il apporte au texte de Juvénal : il rend par 722 décasyllabes les 275 hexamètres latins. Certaines de ces amplifications sont dues à des explications qu'il a jugées nécessaires : ainsi, par exemple, au vers 451, le terme « Galle » est remplacé par l'expression « prêtres / de Cybelles » ; quand il s'agit de mentionner ce que méritent les gens qui ont comploté contre leur patrie, d'Amboise explicite la mention juvénalienne de la « *tunica molesta* » (VIII, 235) par le vers « Dont meritez estre bruslez tout vifs » (v. 603) : de fait, le terme *tunica molesta* est un euphémisme pour désigner le vêtement inflammable qu'on faisait revêtir aux criminels condamnés à être brûlés vifs ; et quand Juvénal évoquait par leur simple nom, voire par une périphrase les héros républicains Horatius Cocles, Mucius Scaevola et Clélie (VIII, 264-265), d'Amboise consacre quelques vers à raconter leurs exploits (v. 682-692). Mais ces cas ne sont pas fréquents : plus souvent, d'Amboise conserve les formules juvénaliennes, fussent-elles elliptiques. Ainsi, à propos de Néron, Juvénal posait une question rhétorique pouvant sembler surprenante :

<sup>34</sup> Le *secutor* est un type particulier de gladiateur, spécialement chargé de combattre le rétiaire.

<sup>35</sup> Augustin, *Confessions*, IV, 15.

*Cuius supplicio non debuit una parari  
simia, nec serpens unus, nec culleus unus ?* (VIII, 213-214)

Pour le supplice de qui <d'autre> aurait-on dû préparer  
le singe, le serpent et le sac ?

D'Amboise traduit, en amplifiant sans expliquer :

Veu que Neron pour sa vie meschante  
A merité une mort violante,  
Comme celui qui a tué son pere,  
Non seulement avec une Vipere,  
Non seulement aussi avec ung Cinge  
Dedens ung sac sans Linceul et sans linge (v. 543-548).

C'est au lecteur de connaître assez bien la civilisation romaine pour comprendre qu'il y a là une allusion au châtement prévu pour le crime de parricide par la *lex Pompeia* (53 avant J.-C.) : le coupable, après avoir été fouetté, était enfermé, tête voilée, dans un sac de cuir avec un chien, un singe, un coq et un serpent, puis jeté à l'eau. Pareillement, aux vers 655 et suivants, l'évocation des « Deciens » manque singulièrement de précision :

Les Deciens sont de race vilaine  
Tous descendus : de race Plebeienne  
Ont prins leur nom. Toutesfois trescontens  
Ont été d'eulx les dieux d'enfer, au temps  
Qu'ils ont esté de leur vie odieux  
Pour appaiser l'ire des justes dieux,  
Et pour garder le Romain exercice (v. 655-661).

Sans connaître l'histoire romaine, il est assez malaisé de comprendre que divers membres de cette famille se sont rendus célèbres en se dévouant aux dieux infernaux lors d'une *devotio*, cette cérémonie sacrificielle qui consiste pour le général dont l'armée est dans une position désespérée à se jeter sans armes au milieu des rangs ennemis pour s'y faire massacrer, en échange de quoi, conformément au principe du *do ut des* de la religion romaine, les dieux sont censés accorder à son armée une victoire inespérée<sup>36</sup>.

Ainsi, il est très rare que l'amplification du texte de Juvénal provienne de gloses ajoutées dans un souci pédagogique. Le but de Michel d'Amboise est bien plutôt esthétique et il écoute Dolet qui, conformément du reste aux pratiques habituelles des humanistes, conseille, pour ne pas avoir un style « nud » et sans « aornement », de doubler ou tripler les mots quand on traduit<sup>37</sup>. L'amplification se fait souvent par l'adjonction d'une relative : dès le début de la pièce, par exemple, en reprenant à Juvénal l'apostrophe à Ponticus et l'interpellation sur l'utilité des marques de noblesse (« *Stemmata quid faciunt, quid prodest, Pontice, longo ?* », VIII, 1), d'Amboise glose ce dernier terme :

O Ponticus, que servent les enseignes  
Dont tes parens tu monstres et enseignes [...]  
Mais que te sert [...] (v. 1-4).

<sup>36</sup> Sur la *devotio* des *Decii* (Publius Decus Mus lors de la bataille de Veseris contre les Latins en 340, et ses fils Fabius et Publius Decius Mus lors de la bataille de Sentinum, en 295, contre les Samnites), voir Tite-Live, VIII, 9, 8.

<sup>37</sup> Cité par P. Chavy, « Les traductions humanistes... », p. 293.

Le nom du dédicataire est mieux mis en valeur, par sa place à l'ouverture du vers et l'interjection « ô », le redoublement « *quid faciunt / quid prodest* » est maintenu quoique déplacé, mais la modernisation de *stemma* (qui désigne les branches d'un arbre généalogique) amène une curieuse répétition du terme « enseignes », une fois sous la forme nominale, une fois sous la forme verbale<sup>38</sup> ; au vers 8, la mention de Corvinus est précisée par « qui fist tant de merveilles » ; au vers 14, les « *equitum magistros* » sont transformés en « vaillans capitaines / qui par bien faire eurent gloyres haultaines » ; aux vers 19-21, les « *effigies / tot bellatorum* » deviennent des « peintures / où ceulx sont painctz qui en batailles dures / ont merité l'honneur et le louer »... Je pourrais poursuivre encore longtemps, tant l'ajout d'une relative est un procédé fréquemment employé par d'Amboise.

Le redoublement quasi pléonastique est très souvent utilisé également. Pour ne citer là encore que quelques exemples, Juvénal affirme au vers 52 qu'un plébéien peut être un soldat *armis industrius* : chez d'Amboise, ce soldat est « ung homme expert à faire alarme, / Vaillant, hardy et fait à toutes armes » (v. 135-136) ; au vers 76, Juvénal s'exclame : « *Miserum est aliorum incumbere famae* », ce que d'Amboise rend par « C'est chose vile, honteuse et bien legiere / de s'appuyer sus louenge estrangiere ». Aux vers 172 et suivants, Juvénal blâme le débauché Lateranus, qui fréquente des tavernes dans lesquelles on se sert tous de la même coupe et on dort tous dans le même lit (« *communia pocula, lectus / non alius cuiquam* ») ; d'Amboise insiste sur cette promiscuité détestable par la multiplication de termes synonymes :

[...] dedens ung cabaret  
Où liberté est *semblable*, où les pots  
Sont tous *communis* et où est le repos  
Nocturne à tous *pareil* et où est la table  
Autant à l'un comme à l'autre *semblable* (v. 454-458).

D'autres moyens d'amplification, encore, sont notables, mais toujours ou presque, celle-ci sert à souligner un aspect important du texte de Juvénal.

Dans d'autres cas, plus rares, ce n'est pas à une amplification, mais à une réduction du texte latin que se livre d'Amboise. Il laisse ainsi de côté des vers faisant référence à des réalités du monde romain qu'il juge sans doute difficiles à comprendre. Juvénal mentionnait par exemple, dans l'*atrium* des nobles, les « *fumosos magistros* » (les <portraits des> magistrats noircis par la fumée <des sacrifices>) : d'Amboise supprime l'adjectif *fumosus*, senti comme peu clair sans explication. Ailleurs, Juvénal s'indignait de ce que Lateranus passe son temps au cabaret alors qu'il est en âge de s'engager pour sa patrie :

[...] *Lateranus ad illos  
thermarum calices inscriptaque lintea uadit  
maturus bello Armeniae Syriaeque tuendis  
amibus et Rheno atque Histro* (VIII, 167-170).

[...] Lateranus se précipite  
vers les buvettes des thermes et leurs enseignes,  
lui qui est en âge de faire la guerre, de protéger  
les fleuves d'Arménie et de Syrie, et le Rhin et le Danube.

<sup>38</sup> Ce type de rime équivoquée, constituée de deux termes homophones mais de sens différents, était particulièrement apprécié des « grands rhétoriciens ».

Alors que le poète latin citait quelques terrains d'opérations militaires bien connus de son public, aux abords des quatre fleuves formant les frontières de l'Empire (les fleuves d'Arménie et de Syrie sont le Tigre et l'Euphrate), d'Amboise, jugeant ces précisions géographiques peu parlantes pour son lecteur, se contente de :

[...] tresmeur de la guerre,  
Incessamment il s'enferme et s'enferme  
Dedens les baings et estuves, pour boyre (v. 435-437).

Il supprime également – c'est assez amusant à constater – un certain nombre de références plus ou moins grivoises au corps. Au début de sa pièce, Juvénal stigmatisait, chez un descendant de Fabius Maximus, divers défauts : il était « *cupidus, uanus, emptor ueneni* » et surtout « *mollis* » ; c'est ce défaut, la « *mollitia* », l'un des plus graves dans la morale sexuelle romaine, que le poète développait le plus longuement :

*Euganea quamtumuis mollior agna,  
[...] tenerum attritus Catinensi pumice lumbum  
squalentis* (VIII, 15-17).

Dix fois plus mou qu'une agnelle d'Euganée,  
son derrière<sup>39</sup> lascif poncé à la rude pierre  
de Catane [=la pierre ponce].

Chez d'Amboise, « *cupidus* » est actualisé en « usurier », « *uanus* » est traduit littéralement par « vain », « *emptor ueneni* » est amplifié en « un meschant homme, un ravisseur de vies / par ses poisons et crimes apparens » et « *mollis* » est rendu par « lascif », soutenu par une comparaison tout à fait similaire : « comme un mouton de Véronne » (Euganée était une ville de Vénétie). Mais l'image de l'épilation, qui connotait avec évidence la *mollitia* à Rome<sup>40</sup>, est supprimée, soit parce que, la pratique étant inconnue en France, elle pourrait ne pas être comprise, soit parce qu'elle a été jugée indécente. Elle revient sous le calame de Juvénal, dans les vers 114-115, à propos des Rhodiens et des Corinthiens efféminés, et est pareillement supprimée. De même, lorsqu'il est question du cabaret dans lequel Lateranus passe ses jours et ses nuits, Juvénal décrivait les clients « Syro-Phéniciens » et la « nymphette court vêtue<sup>41</sup> » qui lui servait à boire. D'Amboise (VIII, 408 *sqq.*) supprime l'allusion à l'origine géographique des compagnons de beuverie (l'anti-orientalisme propre à Juvénal ne l'intéresse pas), mais évite également toute mention de cette jeune serveuse accorte. De même encore, quand il était question des hommes vertueux pouvant légitimement se juger plus heureux que Picus, Juvénal disait :

*Si tibi sancta cohors comitum, si nemo tribunal  
uendit acersecomes* [...] (VIII, 127-128).

Si ta suite n'est formée que d'hommes respectables,  
si aucun mignon bien bouclé ne vend tes sentences [...]

<sup>39</sup> *Lumbus* a des sens multiples en latin et, selon les auteurs, désigne le dos, les reins, voire les organes génitaux. L'ajout de l'adjectif *tener* engage à une traduction orientée vers la sexualité.

<sup>40</sup> Cf. Ovide, *Art d'aimer*, I, 505 *sqq.*

<sup>41</sup> v. 162 : « *Et cum uenali Cyane succincta lagona* » (Cyanè est une nymphe de Sicile). J'emprunte la traduction bienvenue de *Cyane* par « nymphette » à Olivier Sers (Les Belles Lettres [Classiques en poche]).

Simon de Colines, glosant le terme grec ἀκροσεκόμης dans les *marginalia* de son édition de 1535 (dont s'est vraisemblablement servi d'Amboise), précisait : « *intonsus, quales erant Romanis delitiis pueri* ». D'Amboise gomme pudiquement toute allusion pédérastique et écrit simplement :

Si tu n'as point pour faire malefice  
D'un homme riche achetée une office  
Judiciaire (v. 337-339).

De telles suppressions résultent d'un choix réfléchi et ne posent pas de problème de cohérence. Il en va différemment pour d'autres. À propos des Romains qui se font acteurs, Juvénal citait une pièce, aujourd'hui inconnue, intitulée *Le Fantôme* (*Phasma*, d'un Catulle qui n'est pas le poète de Vérone), et un mime, lui, bien attesté, le *Laureolus*<sup>42</sup>, mise en scène de la vie d'un célèbre bandit, avec exécution finale sur une croix. D'Amboise se contente d'une périphrase – d'ailleurs un peu anachronique – pour la première (« la farce de Catulle ») et ne mentionne pas du tout le *Laureolus* :

O que bien scaict legierement Lentule  
Ung batteleur ou farceur contrefaire,  
Digne pour vray, pour cela tresbien faire,  
D'estre attaché, selon mon jugement,  
En une croix et non point fainctement (v. 480-484).

On voit immédiatement le problème : l'évocation de la crucifixion méritée sort de nulle part et n'est plus justifiée.

Tous les critiques qui se sont intéressés aux traductions renaissantes ont travaillé sur la façon dont les écrivains rendaient les *realia* des civilisations passées. Christiane Lauvergnat-Gagnière évoque par exemple « les traducteurs les plus 'libres' [qui] éprouvent parfois le besoin d'actualiser certaines notations en ajoutant un détail<sup>43</sup> ». La question s'est évidemment posée à d'Amboise qui, en règle générale, fait le choix, souvent bien venu d'ailleurs, de la modernisation. Pour citer quelques exemples, les « maîtres de cavalerie » deviennent de « vaillans capitaines » (v. 12), les *proceres* des « gentilshommes » (v. 56), l'Éthiopien un « More » (v. 81), le *percussor* un « maître escrimeur » (v. 446) et la trabée royale une « robbe » (v. 668). Bien entendu, quand Juvénal cite, parmi les peuples à respecter, les Espagnols, les Gaulois et les Illyriens, d'Amboise évoque l'Espagne, la France et l'Angleterre : la géographie n'est pas entièrement respectée<sup>44</sup>, mais les grandes puissances européennes le sont ! Quant aux qualités dont, selon le poète latin, doit faire preuve un homme, dans ses paroles et ses actes, pour mériter le titre de « noble », la *sanctitas* et la *iustitiae tenacitas*<sup>45</sup>, deviennent sous la plume du Français les quatre vertus cardinales :

Si tu veux donc estre bien renommé,  
Et de par moy gentilhomme nommé,  
En dicts et faicts fault que de ton cueur ysse

<sup>42</sup> Cf. Martial, *De Spectaculis*, 7.

<sup>43</sup> « Conception et pratique de la traduction : en marge d'un traité de Lucien de Samosate », *Canadian Review of Comparative Literature*, p. 307-323 (p. 316).

<sup>44</sup> L'Illyrie correspond globalement à l'Albanie actuelle.

<sup>45</sup> VIII, 24-25 : [...] *Sanctus haberi / iustitiaeque tenax factis dictisque meritis ? / Agnosco procerem.*

Force, Prudence, Attrempance et Justice (v. 55-58).

Certes, cette christianisation du texte latin rappelle quelque peu les traductions médiévales, mais un tel phénomène est peu courant chez d'Amboise et, même si le sens du mot est beaucoup plus large en latin<sup>46</sup>, la *sanctitas* évoquée par Juvénal y engageait ! Finalement, la transposition qui laisse le plus à désirer est celle des vers 642 et suivants. Il y est question de Marius qui, quoique de fort basse naissance<sup>47</sup>, devint l'immense général que l'on sait. Au début de sa carrière, simple soldat, il eut à souffrir de la violence des centurions qui n'hésitaient pas, dit Juvénal, à lui briser « la tête de leur trique noueuse, s'il était trop lent à fortifier le camp<sup>48</sup> ». D'Amboise transpose de la manière suivante :

Où il avait et coups et horions  
Par coronal, et par Centurions,  
S'il faisoit mal son devoir à guarnir  
Les forts chasteaux ou villes, que fournir  
Estoit contrainct de son vil mestier  
De menuysier, ou bien de charpentier (v. 639-644).

Sans doute l'amplification des v. 643-644 et la glose sur les métiers de Marius n'étaient-elles pas très utiles...

Parmi les conseils donnés aux traducteurs par Dolet, figure aussi celui de respecter les « nombres oratoires<sup>49</sup> », c'est-à-dire les qualités du style. C'est encore un domaine où, à mon sens, d'Amboise a réussi son pari. Là encore je ne donnerai que quelques exemples. Quand Lateranus se débauche dans les tavernes alors qu'il est en âge de partir à la guerre, Juvénal s'étrangle d'indignation et s'exclame : « [...] *Mitte Ostia, Caesar, / mitte*<sup>50</sup> ! » D'Amboise respecte la répétition, bien sentie comme un des procédés du « style véhément<sup>51</sup> », et traduit : « Mande, César, devers Hostie, mande » (v. 443). Aux vers 30 et suivants, Juvénal laisse éclater sa rage devant les rejetons dégénérés des grandes familles :

[...] *Quis enim generosum dixerit hunc qui  
indignus genere et praeclaro nomine tantum  
insignis ?* (VIII, 30-32)

[...] Qui appellerait 'noble' l'homme indigne  
de sa famille et insigne uniquement par son nom  
illustre ?

Le mépris du poète était sensible dans l'ouverture des deux vers sur les deux antonymes *indignus* et *insignis* ; d'Amboise choisit pour sa part de les mettre en valeur à la rime :

<sup>46</sup> Pour la traduction de *sanctitas*, Gaffiot propose : « sainteté, caractère sacré, inviolable ; probité, droiture, intégrité ; pureté ».

<sup>47</sup> Marius est souvent présenté comme issu d'une famille obscure (cf. Salluste, *Guerre de Jugurtha*, 63 ou Plutarque, *Vie de Marius*, III) ; en fait, sa famille appartenait à l'ordre équestre.

<sup>48</sup> v. 246-247 : *Nodosam post haec frangebat uertice uitem / si lentus pigra muniret castra dolabra.*

<sup>49</sup> *Dictionnaire des lettres françaises*, art. « traduction ».

<sup>50</sup> v. 171-172 : Ostie est le port de Rome, d'où partaient les expéditions militaires.

<sup>51</sup> Sur les procédés du style véhément, voir Démétrios de Phalère, *Du style*, 241-301 (éd. et trad. P. Chiron, Paris, Les Belles Lettres, C.U.F., 2<sup>e</sup> tir., 2002).

Et que lon voit tant seulement insigne  
Du nom des siens, duquel il n'est point digne ? (v. 77-78)

Surtout, d'Amboise respecte parfaitement l'une des composantes du style de Juvénal reconnues par tous les commentateurs<sup>52</sup> : l'usage des *sententiae*. Il n'est guère étonnant que le poète français ait décidé d'user d'énoncés exprimant « de manière concise une *évidence*, une *vérité* chargée d'expérience de sagesse<sup>53</sup> », dans un texte dont le contenu pouvait paraître choquant aux mécènes potentiels. Aussi les maximes abondent-elles dans sa traduction. Citons par exemple :

C'est chose vile, honteuse et bien legiere,  
De s'appuyer sus louenge estrangiere (v. 187-188).

Crois qu'il n'est rien de plus grand deshonneur  
Que preferer la vie à son honneur (v. 209-210).

L'homme meschant, qui coulpe ne remort  
Du mal qu'il fait, est jà au monde mort (v. 213-214).

C'est une rage et douleur infinie  
Après le manche envoyer la congnye (v.251-252).

Sans doute fallait-il bien cela pour faire accepter à ses nobles mécènes que haute naissance n'est rien sans vertu !

Comme je l'ai dit d'emblée, d'Amboise a parfaitement mené à bien son projet : excellent latiniste, fin connaisseur de l'Antiquité, il fournit une traduction qui répond à tous les critères dénombrés par Dolet et qui coule avec fluidité, tout en respectant les caractéristiques du style juvénalien. Il me semble même qu'il y a des cas où il est « meilleur » que sa source, et c'est ce que j'évoquerai pour finir. Dans les vers 90 et suivants, pour encourager Ponticus à agir correctement, Juvénal lui suggère de songer aux lois et aux criminels qui ont été justement punis : il évoque alors deux pirates qui ont subi un châtement mérité. Puis, de façon extrêmement abrupte, il interpelle un nouveau personnage :

[...] *Sed quid damnatio confert ?*  
*Praeconem, Chaerippe, tuis circumspice pannis,*  
*cum Pansa eripiat quidquid tibi Natta reliquit* (VIII, 94-96)

[...] Mais un jugement, ça rapporte quoi ?  
Va chercher un crieur public pour <vendre> tes guenilles, Chaerippus,  
puisque Pansa te rafle tout ce que t'a laissé Natta.

Les commentateurs peinent à expliquer que, Chaerippus étant un nom à consonance grecque, il doit s'agir d'un allié qui avait accusé des gouverneurs de province et avait été débouté par une justice injuste. D'Amboise assure une transition plus fluide entre les deux

<sup>52</sup> Voir par exemple S. Morton Braund, *Juvenal, Satires. Book 1*, Cambridge University Press, 1996 ; F. Jones, *Juvenal and the Satiric Genre*, Bristol Classical Press, 2007.

<sup>53</sup> Définition du terme « sentence » donnée par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (en ligne : <http://www.cnrtl.fr/definition/sentence>, page consultée le 01/04/2019) ; c'est moi qui souligne.

idées : après avoir évoqué les pirates justement punis, il enchaîne en amplifiant largement le vers 94 de Juvénal :

Mais de quoy sert et profite vengeance  
Judiciaire aux povres maumenez,  
Puis que leurs biens ne leur sont redonnez,  
Et que aussi bien tout retiennent les gens  
De la justice, Advocatz et Sergens.

Et c'est seulement ensuite qu'il introduit l'anecdote de « Chérippe » qui, du coup, est beaucoup plus compréhensible.

## ANNEXE : PLAN DE LA 8<sup>e</sup> SATIRE DE JUVENAL

\*v. 1-145 : développement théorique :

– 1-70 : annonce du thème général (une noble origine n'est rien sans vertu) illustré par le mauvais exemple de Rubellius Blandus.

– 1-38 : ce qui fait noblesse, c'est la vertu.

– 39-70 : de fait, certains nobles sont de mauvaises gens, tandis que de bons généraux ou de bons avocats se trouvent dans la plèbe.

– 71-145 :

– 71-93 : Ponticus doit donc s'efforcer d'être plein de mérite (dans sa vie privée ou au service de l'État).

– 94-126 : longue digression sur la situation des provinces : elles ont été pillées et sont désormais pauvres ; si on veut dépouiller plus encore, qu'on s'en prenne aux Grecs et Orientaux, mais pas aux peuples « rudes » comme les Gaulois ou les Espagnols. On doit aussi épargner l'Afrique, grenier à blé de Rome.

– 127-145 : si Ponticus se fait bon gouverneur, alors, il pourra se vanter de ses aïeux ; sinon, honte d'autant plus grande qu'il est de haute naissance.

\*v. 146-275 : 10 exemples développant la théorie (5 négatifs, 5 positifs).

– 146-182 : Lateranus qui s'encanaille et qui a de mauvais goûts.

– 183-199 : Damasippe et Lentulus qui sont acteurs de mimes.

– 200-210 : Gracchus, qui se fait rétiaire.

– 211-230 : Néron, assassin et comédien.

– 231-235 : Catilina, qui a conspiré contre sa patrie.

– 236-244 : Cicéron, *homo novus* sauveur de la République.

– 245-253 : Marius, vainqueur des Cimbres.

– 254-258 : les Déciius, famille de généraux ayant pratiqué la *devotio*.

– 259-260 : Servius Tullius, fils d'esclave, qui fut le meilleur des rois.

– 261-269 : l'esclave Vindicius qui dénonça le complot des fils de Brutus.

\*v. 269-275 : conclusion : la naissance n'est rien sans la vertu, et d'ailleurs les ancêtres des Romains étaient de pauvres hères.

## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES PRIMAIRES

- AMBOISE, M. d', *Quatre Satyres de Juvenal translatees de Latin en Francoys par Michel d'Amboyse, escuyer, seigneur de Chevillon. C'est assavoir la VIII, X, XI & XII*, Paris, Vincent Sertenas, 1544.
- BADE, J., *Juvenalis familiare commentum*, Lyon, pro Stephano Gaynardo, arte Nicolai Wolf, 1498.
- JUVÉNAL, *Satires*, trad. O. Sers, Paris, Les Belles Lettres [Classiques en poche], 2002.
- JUVÉNAL, *Satyræ decem et sex. Cum annotatiunculis in margine adjectis*, Paris, Simon de Colines, 1535.

### SOURCES SECONDAIRES

- CÉARD, J., « Des droits et des devoirs du poète satirique à l'âge d'argent de la latinité », *Illinois Classical Studies*, XV, 1-2, 1989, p. 265-284.
- CHAVY, P., « Les traductions humanistes au début de la Renaissance française : traductions médiévales, traductions modernes », *Canadian Review of Comparative Literature – Revue Canadienne de Littérature comparée*, 8, 2, 1981, p. 284-306.
- COURTNEY, E., *A Commentary of the Satires of Juvenal*, Berkeley, California Classical Studies, 2013 (Londres, The Athlone Press, 1980).
- DEBAILLY, P., « Le rire satirique », *B.H.R.*, LVI, 3, 1994, p. 695-717.
- DEBAILLY, P., « Juvénal en France au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles », *Littératures classiques*, 24 : *La Satire en vers au XVII<sup>e</sup> siècle*, 1995, p. 29-47.
- DEBAILLY, P., « Le miel et le fiel : *laus* et *uituperatio* dans la satire classique en vers », *Recherches et Travaux*, 50 : *Morales du XVI<sup>e</sup> siècle. Hommages à D. Barril*, 1996, p. 101-117.
- DEBAILLY, P., *La Muse indignée. La Satire en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Garnier, 2012.
- GALAND-HALLYN, P., « 'Recueillir les brouillars' : éthique de la silve et poétique du manuscrit retrouvé », *Le Poète et son œuvre : de la composition à la publication*, actes du colloque de Valenciennes, réunis par J.-E. Girot, Genève, Droz, 2004, p. 9-31.
- JONES, F. (éd.), *Juvenal and the Satiric Genre*, Bristol Classical Press, 2007.
- LAUVERGNAT-GAGNERE, C., « Conception et pratique de la traduction : en marge d'un traité de Lucien de Samosate », *Canadian Review of Comparative Literature – Revue Canadienne de Littérature comparée*, 8, 2, 1981, p. 307-323.
- MAGNIEN, M., « Approches humanistes de la satire régulière : hésitations et réticences », *Littératures classiques*, 24 : *La Satire en vers au XVII<sup>e</sup> siècle*, 1995, p. 11-28.
- MENAGER, D., *La Renaissance et le Rire*, Paris, P.U.F., 1995.
- MORTON BRAUND, S., *Juvenal, Satires. Book 1*, Cambridge University Press, 1996.
- PERNOT, L., *La Rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*, Paris, IEA, 1993.
- TRINIK-ROSSETTINI, O., *Les Influences anciennes et italiennes sur la satire en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Institut français de Florence, 1958.
- VIGNES, J. et DEBAILLY, P., « Le Poète et la cité dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle », *Poétiques de la Renaissance. Le modèle italien, le modèle franco-bourguignon et leur héritage en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, dir. P. Galand-Hallyn et F. Hallyn, Genève, Droz, 2001, p. 360-364.
- WORTH-STYLIANOU, V., « Translation from Latin into French in the Renaissance », *The Classical Heritage in France*, éd. G. Sandy, Leiden, Brill, 2002, p. 137-163.